

DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION
DES LANGUES NATIONALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
FORMELLE GÉNÉRALE

DIRECTION DES ENSEIGNEMENTS
POST-PRIMAIRE GÉNÉRAL ET SECONDAIRE GÉNÉRAL



Unité- Progrès- Justice

N°2019 001382 /MENAPLN/SG/DGEFG/DEGPS

Ouagadougou, le 20 NOV 2019

Le Ministre

A

Monsieur le Coordonnateur National du
Programme d'Intérêt Commun (PIC)

-OUAGADOUGOU -

Objet : demande d'autorisation

Réf. Votre lettre en date du 07/11 / 2019

Monsieur le Coordonnateur,

Par lettre ci-dessus citée en référence, le Programme d'Intérêt Commun (PIC), une initiative sociale du cabinet de coaching, de formations et d'appui-conseil en développement personnel, d'entrepreneuriat et d'éducation financière sollicitait une autorisation pour mener des activités de sensibilisation par des conférences, des cours, formations et ateliers sur l'éducation civique et morale, la citoyenneté dans les lycées et collèges publics comme privés partout au Burkina Faso.

Votre projet mérite d'être salué à sa juste valeur au regard de l'objectif visé qui est la promotion de l'éducation civique et morale, la citoyenneté dans les lycées et collèges du Burkina.

Par conséquent, je marque mon accord à votre requête.

Je vous invite à prendre d'ores et déjà attache avec les Directions régionales des Enseignements Post- primaire et Secondaire (DREPS) retenues pour les modalités pratiques de la mise en œuvre de cette activité.

Tout en vous souhaitant bonne réception, recevez monsieur le coordonnateur, tous mes encouragements.

**Pour le Ministre et par délégation,
Le secrétaire général**



Pr Kalifa TRAORE

Chevalier de l'Ordre national

Ampliations

MENAPLN/ATCR

Gouvernorat concernés